

Adequity Recovery

Profitez du rebond potentiel des marchés
actions et saisissez l'opportunité de
multiplier par 4 votre investissement initial !



- Produit financier de droit français à capital non garanti
- Négocié sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg
- Eligibilité : Assurance-vie, compte titres
- Commercialisation jusqu'au 20 mars 2009

Adequity Recovery est un produit construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'un remboursement à maturité. Une sortie du produit à une date différente de la date de maturité effective s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors de la date prévue. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

Adequity 

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking



UN OBJECTIF DE PERFORMANCE | INNOVATION

ADEQUITY, une offre haut de gamme de produits structurés réservée à la gestion de fortune.

Depuis sa création en 2001, ADEQUITY décline une gamme de produits utilisant les techniques avancées de la gestion structurée. Adequity a pour ambition d'offrir en permanence aux spécialistes du patrimoine des solutions innovantes avec des horizons de placements, des cadres fiscaux et des objectifs de performance adaptés à tous les environnements de marché.

En constante expansion, la gamme Adequity s'enrichit régulièrement de nouvelles stratégies, apportant à chaque nouveau lancement des solutions qui répondent de manière concrète aux attentes de ses clients tout en étant adaptées aux enjeux du marché du moment.

Nous observons aujourd'hui une crise d'une ampleur exceptionnelle sur les marchés financiers ainsi qu'une volatilité extrême du cours des actions. Dans ce contexte, Adequity a conçu **Adequity Recovery**, une solution d'investissement permettant de capter le rebond potentiel des marchés actions européens.

Adequity Recovery

Des objectifs de rendement attractifs

Adequity Recovery est une solution d'investissement permettant de **capturer le rebond potentiel des marchés actions européens**, tout en vous protégeant jusqu'à une baisse de -50% de l'indice DJ Euro Stoxx 50.

Un rendement potentiellement élevé...

Grâce à son mécanisme innovant, Adequity Recovery peut permettre de multiplier¹ par 4 le capital initialement investi.

...accompagné d'une stratégie défensive en cas de détérioration accrue des marchés actions européens

Doubler¹ à l'échéance des 10 ans le capital initialement investi, si la valeur depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50 observée quotidiennement à partir de l'année 5, est supérieure à 50% de son niveau initial.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

Un mécanisme innovant

Multiplier par 4 le capital initial en cas d'activation du «mécanisme Recovery» !

■ Un «mécanisme Recovery» activable dès la première année

De la première à la neuvième année, dès qu'à l'une des dates anniversaires, la valeur nominale de Adequity Recovery atteint **400% de son niveau initial**, le «mécanisme Recovery» est enclenché.

La valeur du produit est alors automatiquement retenue¹ à :

400% de sa valeur nominale initiale

■ Une sécurisation du placement sur le marché monétaire jusqu'à l'échéance des 10 ans

La valeur nominale acquise à l'issue de l'une des 9 premières années est placée sur des instruments monétaires pour les années restant à courir jusqu'à l'échéance des 10 ans. Ainsi, dans tous les cas, Adequity Recovery est remboursé à l'échéance des 10 ans.

En cas d'activation du «mécanisme Recovery» le taux de rendement¹ minimum² garanti à l'issue des 10 ans s'élève alors à **14,9%**.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

² Hors rémunération sur la période de placement sur des instruments monétaires

Un remboursement à l'échéance attractif

A l'issue des 10 ans, si le «mécanisme Recovery» n'a pas été enclenché, 3 cas peuvent se présenter :

Scénario 1

Multiplier votre investissement par 4 au minimum¹ si l'indice DJ Euro Stoxx 50 double sa valeur à l'issue des 10 ans !

■ Si à l'échéance des 10 ans, la valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50 a au moins doublé depuis l'origine, l'investisseur reçoit¹ le maximum entre :

**150% de la valeur finale de l'indice par rapport à l'origine
et
400% de la valeur nominale initiale de Adequity Recovery**

SINON Scénario 2

Doubler¹ votre capital si l'indice DJ Euro Stoxx 50 n'a pas baissé de plus de 50% à partir de l'année 5 !

■ Si la valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50 observée quotidiennement à partir de l'année 5 a toujours été supérieure à 50% par rapport à sa valeur initiale, l'investisseur reçoit¹ à l'échéance des 10 ans :

200% de la valeur nominale initiale de Adequity Recovery

SINON Scénario 3

■ L'investisseur reçoit¹ alors :

La valeur de l'indice² à l'échéance des 10 ans

A noter que l'investisseur peut subir dans ce cas **une perte en capital**.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

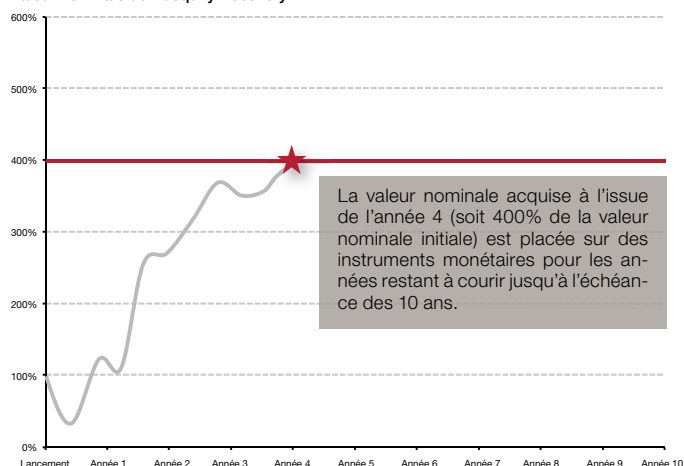
² La valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50 à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustration du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit.

Scénario de marchés fortement haussiers

Valeur nominale de Adequity Recovery

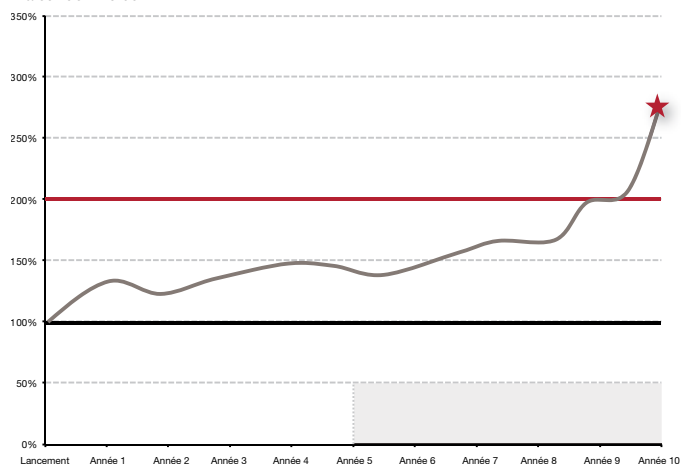


- Le «mécanisme Recovery» est activé à l'issue de l'année 4. La valeur nominale acquise à l'issue de cette année (soit 400% de la valeur nominale initiale) est placée sur des instruments monétaires pour les années restant à courir jusqu'à l'échéance des 10 ans.
- Ce qui correspond à l'issue des 10 ans à un taux de rendement annuel minimum de **14,9%¹ hors rémunération sur la période de placement sur des instruments monétaires.**

Dans le cas où le «mécanisme Recovery» n'est pas enclenché :

Scénario de marchés haussiers sur le long terme

Valeur de l'indice



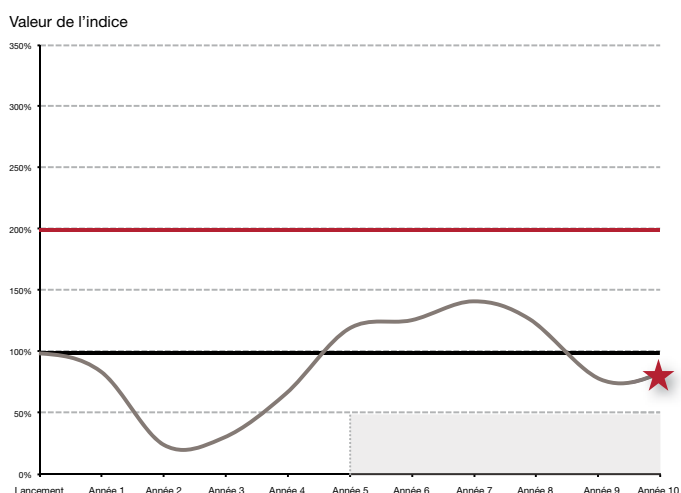
- A l'issue de l'année 10, la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est égale à **280%** de sa valeur initiale.
- Adequity Recovery est alors remboursé à hauteur du maximum entre :
420% (=150% x 280%) et **400%**
- Soit **420%**, équivalent à un taux de rendement annuel¹ de **15,4%** à l'issue des 10 ans.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

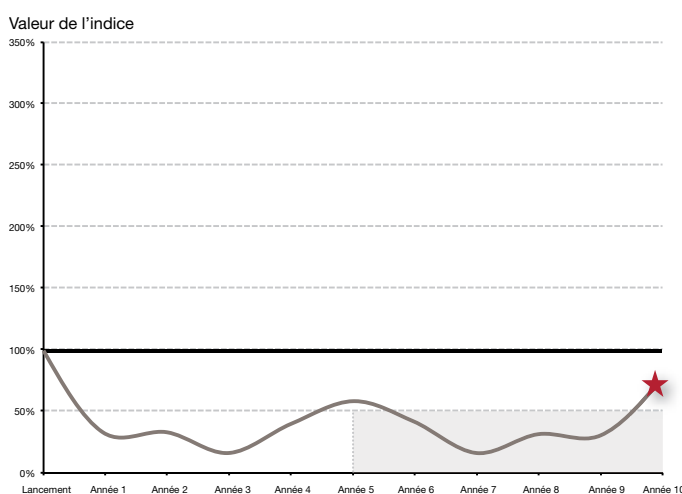


Scénario de marchés baissiers



- A l'issue de l'année 10, la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est égale à **75%** de sa valeur initiale et la valeur de l'indice a toujours été **supérieure à 50% de son niveau initial** sur les 5 dernières années de vie du produit.
- Adequity Recovery est alors remboursé à hauteur de **200%**.
- Ce qui correspond à un taux de rendement annuel de **7,2%¹** à l'issue des 10 ans.

Scénario de marchés fortement baissiers



- A l'issue de l'année 10, la valeur finale de l'indice DJ Euro Stoxx 50 est égale à **75%** de sa valeur initiale mais la valeur de l'indice a été **inférieure à 50% de son niveau initial** sur les 5 dernières années de vie du produit.
- Adequity Recovery est alors remboursé à hauteur de **75%** de sa valeur initiale.
- Ce qui correspond à un taux de rendement annuel de **-2,8%**.
- Dans ce scénario l'investisseur subit **une perte en capital**.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

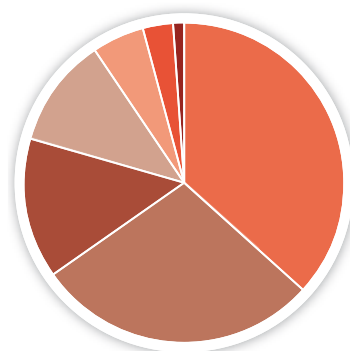
Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. Données hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

L'indice DJ Euro Stoxx 50, indice de référence de la zone euro

L'indice **DJ Euro Stoxx 50** est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro.

Cet indice permet de bénéficier à la fois d'une diversification géographique et sectorielle.

Composition géographique de l'indice DJ Euro Stoxx 50
(au 03/12/2008)



- France 36,5%
- Allemagne 28,7%
- Espagne 14,5%
- Italie 11,0%
- Pays-Bas 5,0%
- Finlande 3,3%
- Luxembourg 1,1%

Source : SG Marketing

Evolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50
(base 100 le 1er janvier 1987)



Source : SG Marketing

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Avantages

- En cas d'activation du «mécanisme Recovery», l'investisseur est assuré de recevoir un remboursement égal¹ à 400% du capital initialement investi. La valeur nominale acquise est réinvestie durant les années restantes (jusqu'à l'échéance des 10 ans) sur des instruments monétaires.
- Sinon, à l'échéance des 10 ans, l'investisseur est assuré de recevoir un remboursement au minimum¹ égal à 400% du capital initialement investi si la valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50 a doublé par rapport à l'origine.
- Sinon, si la valeur de l'indice DJ Euro Stoxx 50 observée quotidiennement à partir de l'année 5 a toujours été supérieure à 50% par rapport à sa valeur initiale, l'investisseur double¹ alors le capital initialement investi à l'échéance des 10 ans.

Inconvénients

- Le produit n'est pas garanti en capital à l'échéance.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice DJ Euro Stoxx 50.
- Si le «mécanisme Recovery» a été enclenché, l'investisseur est remboursé à hauteur¹ de 400% de son investissement initial, quelle que soit la performance ultérieure de l'indice DJ Euro Stoxx 50.
- Seuls les investisseurs ayant investi avant le 20 mars 2009 et conservant le produit jusqu'à la maturité effective bénéficient de la formule du produit.
- L'instrument financier ne sera remboursé qu'à l'échéance des 10 ans.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

Carnet de bord

Forme juridique	Produit financier de droit français non garanti en capital
Emetteur	SG Option Europe, filiale à 100% de la Société Générale
Garantie	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's AA-)
Devise	Euro
Cotation	Bourse du Luxembourg
Période de commercialisation	Jusqu'au 20 mars 2009 avec une rémunération au taux de 4,20% pendant la période (la coupure vaudra 100% de sa valeur nominale le 20 mars 2009)
Date d'échéance	28/03/2019
Valeur Nominale Initiale	1000 EUR
Prix et date d'émission	99,16% de la valeur nominale le 5 janvier 2009
Liquidité	Liquidité quotidienne (fourchette achat/vente de 1%)
Sous-jacent	Indice DJ Euro Stoxx 50
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle égale à 0,80% du montant effectivement placé
Code ISIN	FR0010700971

Quand investir ? Il est possible d'investir dans ce produit à tout moment après le 20 mars 2009. Les conditions diffèrent cependant car le produit évolue en fonction des marchés financiers. Il est à noter que pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par Adequity Recovery, tout investissement doit avoir lieu avant le 20 mars 2009.

Est-il possible de sortir du produit en cours de vie ? Oui, l'investisseur peut sortir du produit à tout moment à sa valeur alors constatée sans frais de sortie anticipée¹. Cependant, il convient d'insister sur le fait que Adequity Recovery est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale du produit et donc d'une sortie le 28 mars 2019. Une sortie du produit à une date différente de la date de maturité effective du produit s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de sortir en dehors des dates prévues.

Comment se valorisera le produit en cours de vie ? D'ici à l'échéance, la valeur du produit évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours du sous-jacent, de la volatilité et des taux d'intérêt.

¹ Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la vente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur.

Le produit bénéficie d'une garantie de la part de Société Générale. A ce titre, le paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues au titre du produit est garanti par Société Générale, selon les termes prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. Dans ce cas, l'investisseur supporte in fine un risque de crédit sur Société Générale.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

L'émission fait l'objet de «Final Terms» se rattachant au programme approuvé par la CSSF et formant ensemble un prospectus approuvé par la CSSF et conforme à la directive 2003/71/EC. Le résumé du prospectus relatif aux titres ainsi que les «Final Terms» sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus et les «Final Terms» sont disponibles sur le site «prospectus.socgen.com».

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le «Contrat d'Assurance Vie»), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. L'assureur ou l'intermédiaire en assurance ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'affectation des versements effectués dans le cadre de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris - La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale,

29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par le CECEI

Adequity 



SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking